



Sujet élaboré par une cellule pédagogique nationale

CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

SESSION 2025

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraph.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes rédacteur territorial au sein de la direction de la santé et des solidarités d'Admiville (35 000 habitants).

L'année 2025 consacre la santé mentale comme grande cause nationale. La commune, sensible au sujet, souhaite s'engager dans ce domaine.

Dans cette perspective, la directrice générale adjointe à la santé et aux solidarités vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la prise en compte de la santé mentale par les communes.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Les 10 informations essentielles sur la santé mentale » - CIG Grande couronne - *L'essentiel n°133 - 2025* - 2 pages
- Document 2 :** « Appel de Nantes. La santé mentale, c'est aussi l'affaire des villes » (extraits) - Collectif de collectivités locales - *metropole.nantes.fr* - décembre 2022 - 2 pages
- Document 3 :** « Le conseil local de santé mentale d'Oyonnax-Bellignat - projet territorial de santé mentale de l'Ain » - *sante-mentale-ain.fr* - 2023 - 3 pages
- Document 4 :** « Circulaire du 23 février 2022 relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique » (extrait) - *legifrance.fr* - 23 février 2022 - 4 pages
- Document 5 :** « La ville d'Antony engagée en faveur de la santé mentale » - *pssmfrance.fr* - 7 novembre 2024 - 2 pages
- Document 6 :** « Santé mentale : un double enjeu sanitaire et sécuritaire pour les villes » - *lagazettedescommunes.com* - 12 mars 2025 - 3 pages
- Document 7 :** « La santé mentale, grande cause nationale, mais petits moyens » - *lagazettedescommunes.com* - 30 octobre 2024 - 2 pages
- Document 8 :** « Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale Exemples d'actions des Villes-Santé » (extraits) - *réseau français Ville santé* - 2025 - 3 pages
- Document 9 :** « Conseils locaux de santé mentale » - *Agence régionale de santé Occitanie* - 25 juillet 2024 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.
Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées.*

Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

LES 10 INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LA SANTÉ MENTALE

PLa santé mentale est un sujet de plus en plus abordé dans notre société. Au-delà des risques que le COVID a représenté pour notre santé physique, cette crise sanitaire et les mesures prises nous ont empêchés dans nos relations aux autres. Cela a représenté un changement majeur impactant ses liens relationnels dont nous avons besoin car il participent à notre santé sociale et à notre santé mentale. Mais il est essentiel de ne pas confondre santé mentale et maladie mentale.

La santé mentale renvoie à l'équilibre psychologique et émotionnel d'une personne. La maladie mentale, elle, fait référence à des troubles spécifiques qui affectent ce bien-être.

Voici, en 10 points, de quoi mieux comprendre ce qu'est vraiment la santé mentale pour mieux en prendre soin.

1. LA SANTÉ MENTALE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA SANTÉ GLOBALE

« Il n'y a pas de santé sans santé mentale. » Nous avons tous ou presque entendu cette phrase depuis la pandémie COVID-19, qui a mis un vrai coup de projecteur sur la santé mentale ; et c'est vrai. La santé globale dépend de notre santé physique, mentale et sociale. Les 3 santés sont liées et même interconnectées. Si l'une est déséquilibrée, elle peut venir fragiliser les autres santés.

La santé mentale englobe la capacité d'une personne à gérer ses émotions, à faire face au stress et à entretenir des relations saines avec les autres. Notre santé repose aussi bien sur notre santé physique, notre santé mentale et notre santé sociale. C'est pourquoi il est important d'avoir une approche globale de la santé pour pouvoir chercher notre équilibre et préserver notre qualité de vie.

2. LA SANTÉ MENTALE NE SIGNIFIE PAS L'ABSENCE DE MALADIE MENTALE

Être en bonne santé mentale ne signifie pas qu'on est immunisé contre les moments difficiles ou de stress. Tout comme une bonne santé physique ne garantit pas l'absence de maladie, une personne en bonne santé mentale peut éprouver des périodes de tristesse, d'anxiété sans pour autant souffrir d'un trouble psychique. Il s'agit de fluctuations émotionnelles et c'est normal.

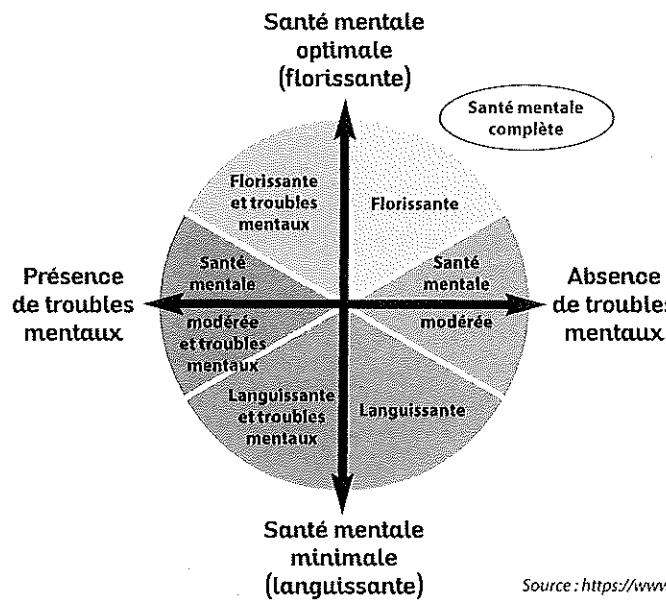
3. LA SANTÉ MENTALE EST UN CONTINUUM

Dans le prolongement du point précédent et du fait que la santé mentale est naturellement fluctuante, l'approche du double continuum comme proposé par Keyes (voir ci-dessous) se montre plus complète.

L'axe vertical correspond à la santé mentale qui, lorsqu'elle est au plus haut, est dite florissante. Au contraire lorsqu'elle est au plus bas, elle est dite languissante. L'axe horizontal, lui, fait référence à la présence ou l'absence de trouble psychique.

Certaines périodes de la vie, des changements majeurs qu'elles impliquent, nous rendent plus vulnérables. C'est le cas de l'adolescence du fait des variations hormonales de la puberté, ou encore des grossesses et de la ménopause pour les femmes. Les événements de vie que l'on ne maîtrise pas toujours peuvent constituer de sérieux facteurs de stress et impacter la santé mentale.

Cela signifie que plusieurs positions sont possibles à l'intérieur même de ce double continuum et que rien n'est vraiment acquis. C'est pourquoi prendre soin de sa santé mentale au quotidien n'est pas une option : c'est indispensable pour pouvoir la préserver.



Source : <https://www.inspq.qc.ca/>

4. LA RÉSILIENCE EST UN INDICATEUR DE SANTÉ MENTALE

Notre résilience correspond à notre capacité à rebondir, à nous relever malgré les défis auxquels la vie peut nous confronter.

Cette force de résilience est plus ou moins importante selon les personnes et se montre être un indicateur intéressant en matière de santé mentale. Plus notre résilience est élevée, plus nous serons en capacité de nous adapter face à des situations d'adversité. Encore une fois, la résilience n'est pas figée. Elle peut être renforcée avec le temps.

5. LA SANTÉ MENTALE IMPLIQUE LA CAPACITÉ À CRÉER ET MAINTENIR DES RELATIONS

Selon une étude de 2019 dans *Nature Human Behaviour*, des relations sociales fortes et positives contribuent de manière significative à la santé mentale, en offrant du soutien émotionnel et en augmentant les niveaux de bonheur et de satisfaction dans la vie.

Le sentiment de solitude, différent du fait d'être isolé ou non, a un retentissement très clair sur notre santé physique et mentale car nous sommes des êtres de relations. Ainsi, s'en sentir privé constitue un stress ; avec tous les effets que cela peut comporter pour la santé si ce sentiment venait à perdurer.

Santé mentale et santé sociale sont en effet très liées. Notre capacité à développer des relations sociales soutenantes dépend directement de nos compétences psychosociales.

6. LA GESTION DU STRESS EST CENTRALE

Si de nos jours échapper au stress relève de l'impossible, nous pouvons toutefois travailler à réduire notre exposition et à le réguler car, nous l'avons vu dans la définition de la santé mentale, la gestion du stress est centrale.

Une étude de 2020 publiée dans *The Journal of Clinical Psychology* montre que des techniques de gestion du stress, comme la pleine conscience et la méditation, réduisent les niveaux d'anxiété et favorisent un meilleur bien-être mental.

7. L'AUTO-COMPASSION FAVORISE LA SANTÉ MENTALE

Alors que nous sommes plutôt des experts de l'auto-critique, nous gagnerions à développer notre auto-compassion, c'est-à-dire d'apprendre à être un ami pour nous-même.

Plusieurs travaux de recherche, ont pu mettre en évidence l'impact bénéfique des pratiques basées sur l'auto-compassion, notamment dans la gestion du stress. Il a ainsi été constaté que les personnes ayant développé cette aptitude d'auto-compassion allaient vers des stratégies de régulation du stress bien plus saines et bénéfiques pour la santé mentale et globale. Une des explications à cet effet bénéfique est la capacité à sortir des ruminations pour passer à une action reconfortante en direction de soi.

8. L'ACTIVITÉ PHYSIQUE CONTRIBUE À UNE BONNE SANTÉ MENTALE

L'exercice physique régulier est reconnu pour ses bienfaits sur la santé mentale. Il aide à réduire l'anxiété, à améliorer l'humeur et à augmenter les niveaux d'énergie, notamment en libérant des endorphines, les "hormones du bonheur".

La pratique de l'activité physique ne se contente pas d'avoir un effet préventif puisque des études montrent que 150 minutes d'exercice par semaine (soit environ 30 minutes par jour) peuvent réduire les symptômes de dépression de 20 à 30 %.

9. LE SOMMEIL ET L'ALIMENTATION ONT UN IMPACT DIRECT

Le sommeil de qualité et une alimentation équilibrée jouent un rôle clé dans la régulation de l'humeur et de la santé mentale. Les carences alimentaires ou un mauvais sommeil peuvent augmenter les risques de troubles émotionnels et diminuer la capacité à gérer le stress.

En matière de santé et notamment de santé mentale, notre hygiène de vie compte beaucoup. Un rapport de 2021 publié dans *Nutrients* montre que les personnes ayant

un sommeil insuffisant (moins de 6 heures par nuit) sont 3 fois plus susceptibles de souffrir de troubles de l'humeur comme la dépression ou l'anxiété, comparées à celles qui dorment entre 7 et 8 heures par nuit. Rappelons que le sommeil des français en 2024 se dégrade puisque nous dormons en moyenne 6h42 par nuit.

Là encore, la mesure n'est pas seulement intéressante et efficace en prévention. Le sommeil et l'alimentation sont également essentiels pour toute personne touchée par des troubles de santé mentale.

10. PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ MENTALE EST UN VRAI ENGAGEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

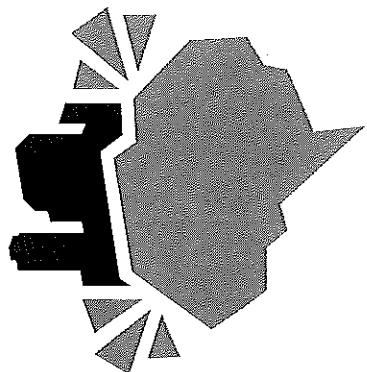
Enfin, maintenir une bonne santé mentale nécessite un véritable engagement individuel et collectif. Chacun doit en effet se montrer proactif. Et ne négligeons pas le poids de l'environnement. Plus celui-ci est favorable, plus il nous sera facile de prendre soin de nous.

Au niveau individuel, il ne s'agit pas de tous se mettre au yoga et à la méditation mais plutôt d'identifier ce qui va être ressource pour soi. Il n'y a donc pas de recette toute faite. Certains préféreront la natation, le tricot et la lecture. D'autres la marche, le bricolage et le jardinage.

Nous pouvons faire beaucoup au quotidien pour nous auto-aider, mais l'intervention d'un professionnel est souvent utile et complémentaire, ne serait-ce que pour se donner le temps d'en parler.

Au niveau collectif, nous devons prendre conscience de notre interdépendance. Ainsi l'équilibre, la bonne santé d'un collectif va au-delà de la bonne santé de chacun de ses membres. Un des secrets réside dans le fait de développer un climat de sécurité psychologique où nous pouvons cohabiter et collaborer sans avoir honte de nos fragilités.

La santé mentale, et notamment au travail, est un vrai jeu d'équilibrisme. Pour tenir sur le fil, nous devons tous nous entraîner. Avoir identifié et développé nos ressources individuelles et collectives nous aidera à maintenir l'équilibre, sinon à le retrouver.


APPEL DE NANTES
**LA SANTÉ MENTALE,
C'EST AUSSI
 L'AFFAIRE DES VILLES**
Villes-et-sante-metropole.com
2 DÉCEMBRE 2022

Dans le monde, 300 millions de personnes sont concernées par la dépression et 1 milliard sont atteintes d'un trouble psychique. L'ensemble des sociétés sont affectées. Dans tous les pays, des femmes, des hommes, des enfants souffrent et sont entravés dans leur vie quotidienne. Partout, ce mal tue : chaque année, plus de 700 000 personnes se suicident. C'est même la quatrième cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans. Le taux de suicide chez les sujets âgés demeure quant à lui trop souvent passé sous silence alors qu'il représente 30% de l'ensemble des suicides.

Le COVID 19 et l'isolement forcé ont encore aggravé la situation. Le constat de l'OMS est sans appel : la première année de la pandémie, les taux d'affections de la dépression et de l'anxiété ont augmenté de 25 %. Ce que cela révèle est simple : notre environnement joue un rôle prégnant dans notre bien-être.

Le poids de l'environnement est clairement reconnu pour les maladies qui affectent le corps. Il importe urgentement d'en affirmer la responsabilité pour les maux qui touchent notre santé mentale.

Face à ces maladies, nous ne sommes pas tous égaux. En effet, de grands déterminants sociaux, économiques et sociétaux accroissent les vulnérabilités. La situation économique, le niveau d'éducation, les revenus, le travail, l'environnement familial et amical, le voisinage, les collègues, le logement, l'accès à l'eau et aux sanitaires, la sécurité, les espaces verts, la pratique sportive, les solidarités existantes en cas de perte d'un emploi ou de problèmes de santé, la présence de l'art et de la culture ou encore la capacité à agir des citoyens, tout cela joue un rôle très clairement identifié non seulement pour le bien-être, mais aussi pour la bonne ou la mauvaise santé mentale. En témoignent les taux de suicides élevés chez les personnes confrontées aux discriminations, telles que les personnes réfugiées ou migrantes, les personnes bisexuelles, gays, transgenres ou intersexuées, ou encore les prisonniers.

Ainsi, en signant cet appel né du dialogue fructueux mené à Nantes, en France, dans le cadre d'un colloque international « Villes et Santé mentale », le 1^{er} et 2 décembre 2019, à la suite de la déclaration de 2019 de Barcelone, nous nous engageons à nous mobiliser pour :

Bien que l'approche soit thérapeutique indispensable, et qu'un système de soin complet, structuré par des professionnels qualifiés, soit un impératif, ce que nous souhaitons, c'est agir en amont, avant que le mal-être n'apparaisse.

Nos villes ont engagé de nombreuses actions depuis de longues années, en participant notamment aux politiques de santé mises en œuvre au sein de nos pays dans le cadre du plan d'action global de l'OMS pour la santé mentale et les objectifs de développement durable. En faisant du bonheur dans les villes une boussole, le consensus de Copenhague, adopté en 2019 par de nombreuses villes, a confirmé ces objectifs.

Pourtant, les réponses apportées sont toujours insuffisantes. À l'échelle mondiale, la part des budgets nationaux dédiés à la santé mentale ne représente que 2 % des budgets de soins de santé. Et ces faibles sommes sont à 70 % consacrés à la psychiatrie dans les pays à revenus intermédiaires. C'est tout un pan absolument essentiel de l'action nécessaire qui est négligé : la promotion et la prévention, ainsi que l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques.

C'est là que les villes ont un rôle à jouer en luttant avant tout contre les inégalités et les discriminations, en se mobilisant pour créer un environnement favorable à la santé et à la prévention.

1. DÉSTIGMATISER

- Nous promouvons des sociétés où les personnes ayant des problèmes de santé mentale ne soient plus exclues ou discriminées. Il s'agit de combattre préjugés et stéréotypes pour rompre leur isolement et prévenir leur exclusion.
- C'est avec les personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale que nous inscrivons notre action dans le cadre d'une « démocratie sanitaire » qui donne la parole et le pouvoir de ressaisir leur vie aux premiers concernés.

2. DÉLOUSINER

Nous, Maires et Fédérations de collectivités, affirmons avec détermination que la santé mentale doit occuper une place à part entière dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Il est de notre responsabilité directe de construire des villes favorables à la santé, sans oublier la santé mentale.

Pour cela, nous entendons prendre pleinement notre part, aux côtés des Etats, mais aussi de l'ensemble des acteurs de la société civile, des citoyennes et citoyens, des associations, des entreprises, des professionnels, des universitaires, des organisations non-étatiques, toutes celles et tous ceux qui sont concernés.

3. AGIR CONCRÈTEMENT

- Chaque projet urbain devra être pensé par les urbanistes et les aménageurs en prenant en compte le critère déterminant de la santé mentale.
- Nous nous engageons à intégrer la santé mentale à nos politiques publiques, par exemple en favorisant une approche psycho-sociale de la santé scolaire dès le plus jeune âge, en renforçant l'accès pour toutes et tous au sport et à la culture, ou encore en développant les parcs et jardins et des espaces de déconnexion et des espaces de déconnexion signatoires.
- Nous renforcerons la dynamique mondiale engagée en poursuivant ce dialogue continu avec l'ensemble des acteurs concernés grâce à l'organisation tous les deux ans d'un colloque au sein d'une des villes signataires.
- Nous appellerons l'ensemble des gouvernements à augmenter les moyens dédiés à la santé mentale, notamment pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour l'ensemble des groupes les plus vulnérables, et à créer des contrats de coopération avec les villes, de façon à construire les politiques nécessaires au plus près des territoires, au plus juste des besoins.

4. INTERPELLER

- Nous plaiderons pour une approche interdisciplinaire de la santé mentale, le renforcement des collaborations entre tous les acteurs impliqués. C'est une condition indispensable pour transformer nos environnements proches et ainsi améliorer de façon durable et efficace la santé physique et mentale de toutes celles et tous ceux qui vivent dans nos villes.
- Nous appelons à ce que la santé mentale soit intégrée à l'offre de soin de premier recours et à l'offre sociale.

Le conseil local de santé mentale d'Oyonnax-Bellignat - Projet territorial de santé mentale de l'Ain

En 2020 – 2021, un diagnostic de santé mentale territorial a été réalisé sur les territoires d'Oyonnax-Bellignat-Arbent.

Réalisé dans le cadre du développement du CLSM, ses objectifs étaient d'identifier :

- les structures et dispositifs présents sur le territoire (ressources locales)
- les problématiques et les besoins des acteurs rencontrés
- les problématiques de santé mentale identifiées par les professionnels, auprès de leurs usagers

D'autre part, un des objectifs était également de présenter l'impact des « défis du 21ème siècle » sur la santé mentale de la population, ainsi que les différentes initiatives actuelles du territoire et de ses acteurs pour y faire face.

Pour répondre à ces objectifs, 57 professionnels du territoire ont été interviewés. Des revues de littérature ont été réalisées.

Ce diagnostic a mis en évidence de grands enjeux :

- Observation de conduites à risque/addictives
- Une partie de la population en souffrance psychique d'origine sociale (détresse psychologique)
- Les défis du 21ème siècle comme enjeux de santé mentale publique majeur
- Des relations affectives et familiales fragilisées
- Un accès aux droits et un recours aux soins non-systématiques
- Un territoire engagé pour le partenariat et pour le bien-être de ses habitants
- Des professionnels démunis pour accompagner leurs usagers vivant avec des problèmes de santé mentale

Ce diagnostic a été présenté en comité de pilotage élargi.

Parmi les axes de travail émergents, 5 ont été retenus.

La Feuille de route du CLSM d'Oyonnax Bellignat (2021-2023, avec un avenant en 2024) s'articule autour de **5 axes principaux** :

- **Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle.** Cet axe traite en particulier les questions liées à la stigmatisation en santé mentale.
- **Logement-hébergement et santé mentale.** Cet axe s'articule autour des situations complexes en santé mentale dans les lieux de vie, et autour du cadre de vie (bâti) et de l'aménagement de l'espace public.
- **Cohésion sociale et résilience urbaine.** Une attention particulière à la nature, et notamment à l'accompagnement du développement d'un jardin partagé d'un point de vue de l'inclusion et de la cohésion sociale est portée.
- **Parentalité, enfance et adolescence.** Cet axe soutient le développement de connaissances autour de thématiques en lien avec la parentalité et l'adolescence, et la sensibilisation de ce public.

- Accompagnement des acteurs du territoire en santé mentale.** Il s'agit ici de soutenir les professionnels dans le champ de la santé mentale, en visant le développement de connaissances

Pour chacun des axes, plusieurs actions ont été mises en place.

Ces actions ont été pensées en groupes de travail pluridisciplinaires.

Ces actions sont ensuite présentées en comité de pilotage et en assemblée plénière.

Un travail d'évaluation a été réalisé fin 2023 pour mesurer l'impact du CLSM sur le territoire.

Fin 2023, le CLSM a bénéficié d'un avenant à la convention afin de poursuivre les travaux engagés les années précédentes.

Le CLSM a poursuivi la mise en place d'actions, en cohérence avec les axes stratégiques initialement inscrits dans la feuille de route.

Dans le cadre de l'axe « **Prévention de la souffrance psychique** », le CLSM a accompagné un groupe de professionnels du territoire dans la création d'une **exposition interactive** « santé mentale et activité physique et sportive » ayant pour objectif de sensibiliser aux liens entre santé mentale et activité physique et sportive. Une extension du **jeu « Démêlons le vrai du faux »** créé en 2023 a été réalisée avec une nouvelle catégorie « santé mentale et activité physique et sportive ». Ces outils ont été présentés en septembre 2024 auprès des partenaires locaux. D'autre part, une soirée de sensibilisation aux **violences en milieu sportif** a eu lieu en octobre 2024 pour informer et outiller les animateurs et encadrants sportifs du territoire. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des SISM.

Un groupe de travail en promotion de la santé mentale a élaboré un projet comprenant plusieurs actions en lien avec la pratique des jeux-vidéos. Plus précisément, il s'agit de **promouvoir une santé mentale positive en prenant en compte l'usage des jeux-vidéos**. Cette action vise principalement au développement de compétences psychosociales, à la déstigmatisation des jeux-vidéos, à la création d'une communauté de soutien (prévenir l'isolement), et à la valorisation des compétences des joueurs.

Une demi-journée de sensibilisation « **santé mentale et précarité** » a eu lieu. Près de 20 professionnels ont bénéficié de ce temps.

Enfin, une journée de renforcement du maillage local en **prévention du suicide** aura lieu en décembre 2024 afin de déconstruire les idées reçues autour du suicide et de déstigmatiser les problèmes de santé mentale.

Dans le cadre de l'axe « **Logement-hébergement** », l'animation de l'instance ressources s'est poursuivi.

Deux actions s'inscrivent dans l'axe « **cohésion sociale et résilience urbaine** » : premièrement, 3 ateliers « **compétences psychosociales et jardin partagé** » sont organisés en octobre et novembre afin de promouvoir une santé mentale et sociale positive en lien avec l'environnement naturel. Deuxièmement, la CLSM a impulsé l'idée de mettre en place un **Groupe d'entraide mutuelle** (GEM) sur le territoire. Un temps d'information public a eu lieu au centre médico-psychologique d'Oyonnax, où le GEM d'Ambérieu était convié. Parmi les participants, plusieurs ont manifesté leur intérêt et leur volonté pour rejoindre un GEM sur le territoire. L'enjeu étant maintenant de faciliter la création et l'installation du GEM...

L'axe « **parentalité, enfance et adolescence** » a été animé via la mise en place de « **cafés mamans** » à Bellignat, en lien avec le service de Prévention spécialisée de l'ADSEA01. Un travail de communication est à approfondir pour permettre à un maximum de mamans d'échanger autour de leurs pratiques et posture parentale auprès de leurs adolescents.

Enfin, l'**assemblée plénière** du CLSM s'est tenue en mars et a mobilisé près de 70 participants. Les ateliers programmés ont permis aux professionnels d'échanger autour de thématiques qui traversent le CLSM, à savoir les compétences psychosociales, la santé mentale communautaire, la prévention de la souffrance psychique et la coordination des acteurs du logement et de l'hébergement.

DOCUMENT 4



(extraits)

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTE
MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Circulaire du 23 février 2022 relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique

NOR : TFPF2133602C

Le Ministre des Solidarités et de la Santé

La Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

A

Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices d'Agences Régionales de Santé

Résumé : Les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie qui se sont tenues les 27 et 28 septembre 2021 sous le patronage du Président de la République, prévoient l'amplification du déploiement du secourisme en santé mentale, conçu sur le modèle des « gestes qui sauvent ». La présente circulaire vise à préciser les objectifs et les modalités du dispositif de formation au secourisme en santé mentale afin que celui-ci puisse être généralisé à l'initiative des employeurs publics, sur la base du volontariat des agents.

Mots-clés : formation ; sensibilisation ; santé mentale ; souffrance psychique ; secourisme en santé mentale

Annexes : trois annexes portant sur le cadrage des actions de formation à mettre en place

Date d'entrée en vigueur : 23 février 2022

1. CONTEXTE

La santé mentale est une composante essentielle de la santé. La Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme suit: «*La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*». Cette définition a pour important corollaire que la santé mentale est davantage que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Le secourisme en santé mentale est né et a été formalisé par le programme historique « Mental health first aid », né en Australie en 2000, a fait ses preuves dans 26 pays. Adapté en France, ce programme intitulé « Premiers Secours en Santé Mentale » est déployé depuis 2019, dans les universités : 26 universités vont déployer le dispositif en 2022, avec un objectif de formation de plus de 5 000 secouristes. D'autres institutions ont suivi depuis : l'administration pénitentiaire ; quelques départements dans le cadre du Service National Universel ; l'Assurance Maladie dans le cadre de sa stratégie de prévention 2019-2022 à destination des Jeunes de 16 à 25 ans non étudiants, ainsi que des collectivités notamment via les conseils locaux de santé mentale.

Les employeurs publics sont invités à participer à l'effort de développement et de connaissance de l'offre de formation en santé mentale au bénéfice d'agents placés sous leur responsabilité. Le secourisme en santé mentale a ainsi vocation à intégrer les actions de formation portées par les employeurs qui pourront faire appel aux différents programmes validés disponibles.

Si les facteurs d'ordre professionnel doivent ainsi être pris en compte, des facteurs extérieurs au travail sont également susceptibles d'altérer la santé mentale et, par conséquent, la capacité de travail des agents. Des actions de prévention des risques et de promotion de la santé mentale trouvent par conséquent leur place dans le cadre professionnel, dans le cadre d'une politique de prévention de la désinsertion professionnelle.

Afin de favoriser le développement des compétences individuelles et la création d'environnements physiques, sociaux et économiques favorables à la santé, la stratégie nationale de santé¹ ainsi que le plan « Priorité prévention » prévoient des actions d'éducation à la santé, de promotion et de prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie. Plus particulièrement, en matière de santé mentale², ces actions doivent être renforcées d'autant plus que les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19³, sur les comportements, l'activité, le moral et la santé de la population (troubles anxieux ou dépressifs, troubles du sommeil...) ont été importants.

Dans ce contexte et afin de « garantir sur l'ensemble du territoire une prise en charge précoce, un repérage efficace et une dynamique d'« aller vers »⁴, et favoriser le développement d'une culture de la santé mentale, le Président de la République a annoncé, lors des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie des 27 et 28 septembre 2021, sa volonté de généraliser le secourisme en santé mentale dans tous les secteurs de la société. Dans la fonction publique, la mise en place d'une offre de formation au secourisme en santé mentale, pour les agents volontaires, devra contribuer au développement d'une culture de la prévention des situations de détresse psychique et à lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques.

La présente circulaire précise le cadrage de ce dispositif de formation, ses objectifs ainsi que les modalités de son déploiement et de sa généralisation. Composé de trois formations, ce dispositif vise à sensibiliser les agents à la santé mentale, leur permettre d'apporter les premiers secours et à former des formateurs dans ce domaine.

La circulaire détermine enfin, les modalités de pilotage de ce dispositif et les acteurs qui y sont impliqués, dans les trois versants de la fonction publique.

2. SECOURISME EN SANTÉ MENTALE : DÉFINITION

Le secourisme en santé mentale est à entendre dans le sens d'une capacité à réagir à la détresse psychique d'une personne et à entrer en relation avec elle. Il ne s'agit ni de prodiguer des soins, ni de remplacer les professionnels de la santé mentale (médecins ou psychiatres, infirmiers, psychologues...). Il s'agit bien d'une possibilité proposée en plus et qui ne vient en rien se substituer aux investissements massifs opérés par le gouvernement dans le cadre du Ségur de la santé, avec 19 milliards d'euros d'investissement dont une partie va bien sûr aux établissements publics de santé mentale, la fin du numerus clausus qui permettra d'avoir plus de médecins, et la prise en charge par l'Assurance maladie de séances chez le psychologue.

Le secourisme en santé mentale s'appuie sur l'intervention de pairs, qui ont reçu une formation au contenu validé et à l'efficacité démontrée, leur permettant d'appréhender la santé mentale et les troubles psychiques, d'identifier des signes de souffrance et d'assurer un premier niveau de conseil, d'aide de proximité et de médiation vers les aides spécialisées et les soins. À l'instar des « gestes qui sauvent », dont l'objectif est d'apporter une aide physique immédiate à la personne en difficulté, le secourisme en santé mentale vise à prévenir des situations de crises et orienter les personnes en situation de détresse psychique vers les professionnels de la santé mentale. Les secouristes ne sont pas habilités à réaliser des entretiens à visée psychothérapeutique. Ils sont formés pour pouvoir établir le dialogue avec une personne en souffrance, communiquer avec bienveillance, sans intrusion et d'égal à égal.

3. LES ACTIONS DE FORMATION À ORGANISER

Trois actions sont prévues pour diffuser une culture de la santé mentale dans la fonction publique :

- une action de sensibilisation (cf. 3.1) à destination de l'ensemble des agents publics ;
- une action de formation au secourisme en santé mentale (cf. 3.2) ;
- et une action de formation de formateurs au secourisme en santé mentale afin de maintenir des personnes ressources dans les milieux qui ont investi la démarche et qui le souhaiteraient (cf.3.3).

Ces trois actions sont articulées entre elles et partagent un socle commun qui définit les enjeux de la santé mentale, les facteurs susceptibles de l'altérer, ceux qui la favorisent, ainsi que des notions générales sur des troubles psychiques (3.1. action de sensibilisation).

¹Stratégie nationale de santé 2018-2022 et plan « Priorité Prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie » (2018-2019).

²Feuille de route Santé mentale et psychiatrie, juin 2018, Axe 1 consacré à la promotion du bien-être mental, à la prévention de la souffrance psychique et du suicide.

³ cf. Dispositif d'enquêtes mis en place par Santé publique France.

⁴ Stratégie nationale de santé 2018-2022, p. 49.

Elles sont complémentaires et garantissent respectivement l'appropriation des enjeux de la santé mentale, le développement de compétences relatives au repérage et à la prévention de situations nécessitant la mise en place d'interventions appropriées pour contribuer à la sécurité et à la santé en milieu professionnel et la constitution de viviers de formateurs au sein des administrations et établissements publics pour amplifier le déploiement de la formation au secourisme en santé mentale.

Conformément à leurs missions réglementaires, les médecins du travail⁵ doivent être associés à l'élaboration du projet de formation, les atteintes à la santé mentale pouvant avoir une composante professionnelle.

Les professionnels de la prévention, des services d'assistance sociale et les membres des instances de dialogue social compétentes sur la santé et la sécurité au travail peuvent être associés à l'organisation de ces formations.

3.1. L'ACTION DE SENSIBILISATION A LA SANTÉ MENTALE

L'action de sensibilisation (annexe 1) à la santé mentale a pour objectifs de :

- faire connaître la santé mentale en tant qu'enjeu majeur de santé publique et de société ;
- informer et communiquer des éléments essentiels sur comment préserver sa santé mentale ;
- déstigmatiser les troubles psychiques ;
- promouvoir les lignes d'écoute et le 3114 ;
- et favoriser le développement de réseaux d'échanges sur la santé mentale.

Cette sensibilisation peut être organisée selon les modalités suivantes :

- **des demi-journées d'information et de prévention** à destination de l'ensemble des agents des administrations s'appuyant sur un module en ligne de 2 heures, qui sera accessible, à partir du troisième trimestre 2022, sur la plateforme interministérielle de formation en ligne Mentor.
- la demi-journée peut être organisée sous forme de tables rondes, de débats, d'ateliers, de conférences... en présentiel et/ou à distance et doit associer des professionnels de la santé mentale et si possible des personnes concernées, pour apporter des éclairages sur les enjeux de la santé mentale.
- **des outils d'information** : des vidéos, des dépliants en ligne, avec des informations pratiques notamment sur les aides accessibles au sein ou en dehors de l'administration...

Cette action de sensibilisation pourra s'appuyer notamment sur les agents ayant suivi une formation de formateurs en secourisme en santé mentale (annexe 3). Ceux-ci auront à leur disposition le kit pédagogique remis lors de leur formation. Ils pourront adapter les différents éléments de ce kit aux besoins identifiés, tant en termes de contenus que de modalités d'animation (information en présentiel des agents, projection de vidéos et discussion, organisation d'ateliers et analyse de cas pratiques...).

Il est recommandé d'organiser des demi-journées de sensibilisation et de prévention à la santé mentale annuellement, à partir de 2022, dans chaque administration et établissement public afin de favoriser l'émergence d'une culture commune de la promotion du bien-être mental, de la prévention des situations de détresse psychique et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.

3.2. LA FORMATION DES AGENTS AU SECOURISME EN SANTÉ MENTALE

Cette action a pour objectif de former des secouristes en santé mentale (l'exemple de la formation des agents à l'un des programmes disponibles en France (PSSM) est présenté en annexe 2). Elle permettra aux agents :

- d'acquérir des connaissances de base concernant les troubles de la santé mentale (socle commun) ;
- de repérer : savoir reconnaître les signes de souffrance psychique ou de malaise dans son environnement, et mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale ;
- de conseiller et orienter : développer des compétences relationnelles permettant d'aller vers une personne en souffrance psychique, de l'écouter sans jugement, de la rassurer, lui donner de l'information et l'orienter vers le soin si besoin ;
- d'agir : mieux faire face aux comportements agressifs et aux crises.

Différentes formations existent. La seule exigence est de faire appel à des formations validées, c'est dire qui ont prouvé leur efficacité scientifiquement.

5 Les médecins du travail doivent être associés aux actions de formation en lien avec la prévention des risques professionnels (FPE : art. 16 du D82-453 du 28/05/19/1982, FPT : art. 15 du D85-603 du 10/06/1985, FPH : Article R4624-1 du code du travail).

Elle s'adresse à des agents volontaires, qui doivent exposer leur motivation pour suivre cette formation. Ils peuvent en échanger en amont avec la médecine du travail. Un retour d'expérience est organisé après la formation.

3.3. LA FORMATION DE FORMATEURS AU SECOURISME EN SANTÉ MENTALE

Afin de favoriser la généralisation de la formation au secourisme en santé mentale, le développement d'une culture de la prévention des situations de détresse psychique et permettre aux administrations et établissements publics de la déployer le plus largement possible, les ministères, les collectivités territoriales et les établissements peuvent mettre en place une formation de formateurs en s'appuyant sur les ressources de formation de référence existantes ou en faisant appel à leurs formateurs internes ayant suivi une formation de formateurs tenant compte des recommandations des institutions de référence (l'exemple de la formation des formateurs à l'un des programmes disponibles en France (PSSM) est présenté en annexe 3).

Cette formation permettra aux agents de :

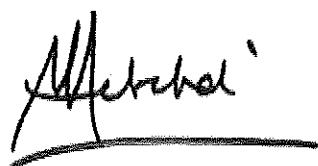
- maîtriser le contenu de la formation au secourisme en santé mentale ;
- acquérir les compétences nécessaires pour se positionner en tant que formateur.

Cette formation hybride (enseignements à distance et en présentiel), complémentaire aux deux précédentes, s'adresse à des agents volontaires ayant été formés au secourisme en santé mentale, qui ont une connaissance des risques psychosociaux et une expérience en matière de formation. Ils sont désignés par leur administration parmi les agents volontaires.

[...]

La ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Le ministre des solidarités et de la santé,



Olivier VÉRAN

DOCUMENT 5

La ville d'Antony engagée en faveur de la santé mentale

7 novembre 2024 - www.pssmfrance.fr

Les collectivités sont des partenaires privilégiés pour faire progresser la santé mentale sur le territoire. Certaines d'entre elles mettent en place une politique active de premiers secours en santé mentale. C'est le cas de la Mairie d'Antony en Ile-de-France.

Entretien avec Cécile Binart, responsable service promotion santé à la Mairie d'Antony (92)

Comment la Ville d'Antony s'engage-t-elle dans la protection de la santé mentale de ses employés et citoyens ?

La ville d'Antony a créé un Conseil Local en Santé Mentale en 2015. Les conseils locaux en santé mentale sont des espaces de concertation et de coordination rassemblant :

- Des élus locaux
- Des représentants de la psychiatrie
- Des usagers des services de santé mentale et leurs aidants
- Tout acteur du territoire concerné

Ils accompagnent la mise en œuvre des politiques locales permettant d'agir sur les déterminants de la santé mentale (environnement, logement, éducation, action sociale, urbanisme...) comme sur les parcours de santé.

La ville d'Antony s'engage auprès de ses citoyens et de ses agents. Nous sommes nombreux à œuvrer au quotidien pour garantir un accès optimal aux services qui favorisent le bien-être et la santé.

Comment s'inscrit la formation PSSM dans la politique de la ville ?

En 2020, le comité de pilotage du Conseil Local en Santé Mentale d'Antony a décidé de former des secouristes en Premiers Secours en Santé Mentale. Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas permis sa mise en place.

Depuis janvier 2022, un programme de sensibilisation à la santé mentale a été développé, rassemblant divers acteurs locaux. Trois à quatre sessions de formation ont été organisées par an, chacune favorisant une approche participative.

Ces formations de secourisme en santé mentale ont réuni des :

- Agents municipaux
- Habitants du quartier prioritaire de la ville
- Membres d'associations et du Conseil des Jeunes Citoyens

Grâce à ce programme, un réseau d'ambassadeurs a été créé, partageant une base commune de connaissances sur la santé mentale. A ce jour, 156 secouristes ont été formés et de nouvelles formations sont programmées.

Les défis pour l'accès aux soins psychiques sont importants. Une réflexion est menée pour faciliter la connaissance des secouristes sur l'organisation des soins avec l'hôpital EPS Erasme.

Comment intégrez-vous les compétences acquises lors de la formation aux PSSM dans votre quotidien professionnel ?

En tant que responsable de la promotion de la santé, je suis convaincue que la formation aux premiers secours en santé mentale est un outil essentiel pour faire évoluer la perception de la santé. La santé ne se résume pas à l'absence de maladie. Il s'agit d'un état de bien-être complet, physique, mental et social. Lorsqu'une personne est confrontée à un problème de santé mentale, elle peut avoir besoin de soins médicaux, mais une approche interdisciplinaire est souvent nécessaire pour une prise en charge efficace. Le secouriste en santé mentale a un rôle important à jouer en facilitant l'accès aux parcours de soins et en permettant une intervention précoce.

J'étais déjà convaincue de l'importance de la santé globale. La santé comprend la santé somatique et psychique. L'une ne va pas sans l'autre. Comprendre et expliquer les outils dont dispose le secouriste en santé mentale renforce cette conviction.

L'écoute active et sans jugement, enseignée dans la formation, est un outil essentiel pour notre activité professionnelle quotidienne. En effet, nous sommes régulièrement confrontés à des situations surprenantes, voire déroutantes. Reconnaître que nous avons tous nos propres biais et apprendre à les mettre de côté lors de l'écoute permet de mieux comprendre les demandes des habitants. Il est crucial de comprendre et de faire comprendre que les personnes qui vivent des difficultés d'ordre psychique souffrent réellement, parfois de manière intense. Leur besoin premier est d'être écoutées avec bienveillance et sans jugement. Cette capacité d'écoute est essentielle pour le bien-vivre ensemble car elle permet de créer des liens de confiance et de solidarité.

Avez-vous un exemple de situation où la formation PSSM vous a été utile ?
J'ai eu l'occasion d'accompagner des collègues qui cherchaient à mettre en place les outils proposés en formation. Pour exemple, une situation concernait une personne exprimant des intentions suicidaires, une autre concernait une personne en rupture sociale en phase d'isolement. Grâce à cette formation, j'ai pu partager mes compétences avec une autre collectivité pour les aider à mieux gérer les situations de crise ou encore accompagner des patients qui venaient d'apprendre un diagnostic de maladie grave. Dans chaque cas, j'ai pu établir un climat de confiance et de respect. Cela a permis aux personnes de s'exprimer librement et de trouver un soutien dont elles avaient besoin.

D'un point de vue personnel, que vous a apporté la formation ?
Il est important de déstigmatiser la santé mentale. La formation PSSM apporte des éléments de réflexions et de compréhension sur la santé psychique. Personnellement elle me permet de rassurer mon entourage qui peut avoir des craintes lorsqu'il s'agit de ce type de situation. Les stéréotypes et préjugés négatifs envers les personnes souffrant de troubles psychiques sont profondément ancrés dans notre société. Ces idées fausses et discriminatoires peuvent entraîner des conséquences dévastatrices car elles privent les personnes concernées d'espoir et d'accès aux soins dont elles ont besoin. Il est crucial de redonner à chaque individu la possibilité de naviguer son propre parcours et de lui rappeler que la guérison est possible. En partageant des exemples concrets de rétablissements, nous pouvons contribuer à changer la perception de la psychiatrie et briser le silence qui entoure la maladie mentale. Trop souvent, les médias ne s'emparent de la psychiatrie que pour relater des drames, alimentant ainsi la peur et l'incompréhension. Il est temps de faire entendre une autre voix, celle de l'espoir et du rétablissement. Montrer que la guérison est possible, c'est sauver des vies.

Les collectivités ont un rôle essentiel pour le « mieux vivre ensemble »
Une circulaire ministérielle dédiée à la prévention de la santé mentale La circulaire ministérielle du 23 février 2022 invite les employeurs de la fonction publique à généraliser la sensibilisation et la formation en santé mentale. Celle-ci est inscrite au rang des priorités du premier plan Santé au travail dans la fonction publique, présenté le 14 mars 2022.

Tous les élus et agents territoriaux sont concernés quels que soient les services dans lesquels ils évoluent :

- Santé
- Politique de la ville
- Solidarités
- Action sociale
- Petite enfance
- Insertion professionnelle
- Culture
- Logement
- Urbanisme

Les agents au contact du public sont les premiers concernés, en priorité les personnels d'accueil, travailleurs sociaux, professionnels de santé et policiers municipaux. L'objectif est aussi d'améliorer en interne la prise en compte de la souffrance psychique.

Les PSSM inscrits au catalogue de formations du CNFPT.

Depuis 2022, des sessions de formations de secouristes et de formateurs sont proposées et prises en charge via le catalogue de formation du CNFPT (Centre National Fonction Publique Territoriale). Les collectivités peuvent ainsi financer des formations, mais aussi en faciliter l'organisation en mettant, par exemple, des espaces à disposition. Enfin, les collectivités françaises jouent un rôle primordial d'information sur les premiers secours en santé mentale.

Santé mentale : un double enjeu sanitaire et sécuritaire pour les villes

• Par Pierre Garcia - 12 mars 2025 - lagazettedescommunes.com

Comportements erratiques, cris... Des individus présentant ce type d'attitude, chaque Français en a déjà croisés. Si ces personnes en proie à des problèmes mentaux se révèlent souvent plus dangereuses pour elles-mêmes que pour les autres, leur présence dans l'espace public peut générer un sentiment d'insécurité et des troubles à l'ordre public.

Signe de l'enjeu sécuritaire, l'écriture de la prochaine stratégie nationale de prévention de la délinquance a inclus un groupe de travail dédié à la prévention et à la santé mentale. Mais à l'instar de l'État, les élus locaux aussi se sont saisis du problème. Le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) intègre, pour ses dix mesures phares adressées au gouvernement, la santé mentale dans les actions de prévention de la délinquance. « Il ne s'agit pas de criminaliser les personnes concernées, mais de trouver des voies d'action équilibrées », explique Elizabeth Johnston, déléguée générale du FFSU.

Addictions et repli sur soi

Ceux qui s'intéressent au sujet de la santé mentale s'accordent sur un point : il y a eu un avant et un après Covid. La crise sanitaire a engendré repli sur soi et angoisses multiples. Des situations de mal-être qui ont favorisé l'apparition de pathologies mentales se sont conjuguées, chez certains, à des phénomènes addictifs. « Le lien entre santé mentale et addictions est étroit. Les produits consommés aggravent les troubles préexistants. On sait, par exemple, que le cannabis favorise les épisodes schizophréniques », précise le docteur Nicolas Prisse, président de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca).

Un phénomène qui touche surtout les plus fragiles, notamment les personnes à la rue ou celles ayant connu des parcours migratoires difficiles. « Les psychotraumatismes favorisent les conduites addictives et accroissent le risque de pathologies mentales », confirme Nicolas Prisse. Mais contrairement aux idées reçues, 30 à 40 % des faits de violence sont commis sous l'effet de l'alcool et non de drogues. L'enjeu de la santé mentale, lui, ne saurait se résumer aux seules addictions.

« Aujourd'hui, les personnes se tournent davantage vers les mairies pour régler leurs problèmes », analyse Frédéric Chéreau, maire (PS) de Douai (39 800 hab., Nord) à la tête de la commission « santé » de l'AMF, qui voit là un repli lié au retrait de l'État. « Les gens qui posent problème, nous les connaissons. Certains sont à la rue, d'autres non, certains consomment des produits stupéfiants mais pas tous. Ce sont surtout des individus éloignés du soin », témoigne Rosemonde Doignies, conseillère municipale (DVG) déléguée à la sécurité, à la prévention de la délinquance et à la

médiation à Mons-en-Barœul (21 400 hab., Nord). Elle raconte avoir observé régulièrement des personnes déambuler dans les rues, pousser des cris et adopter des comportements incohérents : « Quand ils ne sont pas satisfaits de l'action du CCAS, ils viennent vers nous avec agressivité. Nous avons reçu un certain nombre de signalements de riverains pour nous demander d'agir, mais c'est bien le CCAS qui a la main sur ces publics. »

Travail de coopération

Dans les grandes villes, les troubles à la tranquillité publique générés par des individus atteints de problèmes de santé mentale se révèlent plus fréquents encore. « De nombreux lits en psychiatrie ont fermé, beaucoup de personnes sont retournées à leur domicile et, après le Covid, nous en avons retrouvé un grand nombre qui erraient dans les rues », relate Nadia Zourgui, adjointe à la maire (EELV) de Strasbourg (291 700 hab., Communauté européenne d'Alsace) chargée de la tranquillité publique.

Comme dans beaucoup de métropoles, un travail conjoint est mené, ici, par les acteurs sociaux et les forces de l'ordre. « L'une de nos principales missions est l'accueil de jour et l'hébergement d'urgence. Les policiers municipaux sont pour nous de précieux partenaires. Ils sont là pour maintenir la tranquillité publique, mais aussi nous faire remonter les problématiques rencontrées », souligne Marion Secco, responsable des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence à la ville de Strasbourg.

Un travail de coopération est aussi mené à Bordeaux (265 300 hab., Gironde), où la municipalité s'appuie à la fois sur le CCAS, les médiateurs sociaux et la police municipale. « Si le CLSM est l'instance privilégiée pour parler de santé mentale, pour tout ce qui a trait aux enjeux de sécurité, la coordination entre les acteurs se fait à travers le CLSPD », rapporte Marc Etcheverry, adjoint au maire (EELV) chargé de la sécurité. « Nous tenons à ce que nos policiers municipaux et nos médiateurs sociaux soient bien formés pour qu'ils aient les clés de compréhension sur ces sujets », ajoute-t-il.

Gestion des situations de crise

La formation « premier secours en santé mentale » en question est dispensée par le CNFPT. « L'objectif est de former les agents à la gestion de situations de crise qui impliquent des publics en détresse mentale », détaille William Weiss, directeur des formations de prévention et de sécurité au CNFPT.

« La vie, notamment dans les grandes villes, peut se révéler anxiogène pour certains publics en proie à des troubles mentaux. Suivant leur pathologie, ces personnes peuvent se montrer violentes et il est plus que jamais essentiel pour les acteurs en première ligne de se former », confirme Michel Felkay, directeur de la police municipale de Paris (2,13 millions d'hab.), dont les agents ont tous suivi la formation du CNFPT.

Focus

« Il ne faut pas systématiquement assimiler troubles psychiatriques et délinquance »

Gilbert Hangard

Gilbert Hangard, adjoint à la maire (Horizons) d'Albi (50 600 hab., Tarn) chargé de la santé et président de l'association Élus santé publique et territoires

« Notre association Élus santé publique et territoires a été créée en 2005. Elle réunit une cinquantaine de collectivités territoriales prônant l'implication des élus locaux dans les questions de santé. La santé mentale a rapidement constitué un sujet pour nous, elle symbolise les disparités territoriales contre lesquelles nous luttons. La santé n'est pas une prérogative des collectivités territoriales, mais de nombreux maires l'investissent pour pallier les manques de l'État. Il y a aussi pour eux un enjeu de sécurité publique, même s'il faut veiller à ne pas assimiler systématiquement troubles psychiatriques et délinquance. Certains faits divers ont été très médiatisés mais, en réalité, ces publics malades présentent surtout un risque élevé de suicide.

Le problème, en matière de santé mentale, est qu'il manque des moyens à la fois financiers et humains. Les élus locaux se montrent inventifs, par exemple en se servant de démarches participatives comme les conseils de quartier. Ces derniers peuvent être l'occasion de discuter des problématiques de santé mentale en identifiant les situations qui posent question, tout en travaillant à la "déstigmatisation" des personnes souffrant de troubles mentaux. Au quotidien, les élus locaux ont un travail de proximité à mener sur la santé mentale. »

La santé mentale, grande cause nationale, mais petits moyens

• Par Géraldine Langlois lagazettedescommunes.com- 30 octobre 2024

Les annonces de Michel Barnier sur la santé mentale – qui sera grande cause nationale en 2025, avec le nombre de maisons des adolescents doublé et les conseils locaux de santé mentale généralisés – sont exceptionnelles. Jamais un Premier ministre ne s'était aussi fortement engagé sur ce sujet dans son discours de politique générale.

Selon Philippe Gouet, président (UDI) du conseil départemental de Loir-et-Cher et de la commission « solidarité, santé et travail » de Départements de France, déclarer la santé mentale grande cause nationale est « judicieux » car, étant « le parent le plus pauvre » d'un système de santé déjà très dégradé, elle nécessite d'être renforcée. Et les besoins sont immenses.

Au-delà de la sécurité

Pour Frédéric Chéreau, maire (NFP) de Douai (39 700 hab., Nord) et responsable de la commission « santé » de l'AMF, tous les maires ont été confrontés à des problèmes d'ordre public provoqués par des personnes souffrant de troubles psychiques et se sont heurtés à l'absence de solutions pour ces personnes, dans un contexte où l'hospitalisation en psychiatrie est devenue l'exception. Mais, estime-t-il, la problématique sécuritaire n'est que « la partie émergée de l'iceberg » de la santé mentale, qui concerne des personnes en grande souffrance liée, avant tout, à la solitude, l'anxiété, la peur de ne pas s'en sortir... Et l'élu de rappeler qu'un tiers des Françaises et des Français éprouve des difficultés de santé mentale durant leur vie.

Sur le plan local, les maires ont certes la main sur une grande partie des déterminants de la santé et, en particulier, du volet mental, indique Frédéric Chéreau. En matière de prévention, les besoins sont grands, souligne-t-il, auprès des enfants dans les crèches et les écoles, des familles dans des situations à risque « car c'est un sujet à prendre très en amont, dès la petite enfance. Mais lorsqu'on voit "l'hiver nucléaire" qui attend le budget, notamment sur la santé, je crains le pire et j'espère que cette grande cause nationale ne va pas faire pschitt ». Les compétences, tout comme les moyens, font défaut.

Idem pour faire face aux situations de crise : « Il nous faut être davantage outillés sur les problèmes d'ordre public [liés à la santé mentale, ndlr] que l'on rencontre, et pour lesquels la réponse ne peut pas seulement porter sur la sécurité », remarque le maire de Douai. Selon lui, les CLSM, que le Premier ministre a promis de généraliser, ne sont pas suffisants.

S'agissant des problèmes de santé mentale, « on aimerait être considérés comme des interlocuteurs à part entière et échanger plus directement avec les professionnels », ajoute-t-il.

Peu de pédopsychiatres

Sur le plan départemental, le doublement annoncé des MDA est apprécié. Mais, estime Philippe Gouet, il se heurtera au manque criant de pédopsychiatres. Pour le pallier, poursuit-il, « Départements de France propose, depuis plusieurs années, que soit développée la formation des infirmières de pratique avancée en santé mentale – le ministère de la Santé est partant, mais cela n'aboutit pas – et que l'on donne plus de responsabilités aux psychologues cliniciens », pour lesquels il préconise de créer un diplôme d'Etat.

D'après le président de la commission « santé » de Départements de France, une préoccupation majeure des départements concerne les enfants confiés à l'ASE : « Pour ces enfants – dont le nombre a considérablement augmenté ces dernières années – 22 % présentent des troubles psychiques sévères, et 44 % connaissent des troubles psychologiques ou de l'apprentissage. Ils ont particulièrement besoin d'une prise en charge de qualité en pédopsychiatrie. »

Focus

« Notre but ? Améliorer la vie des personnes souffrant de problèmes psychiques »

Laurent El Ghozi, président d'honneur de l'association Elus, santé publique et territoires

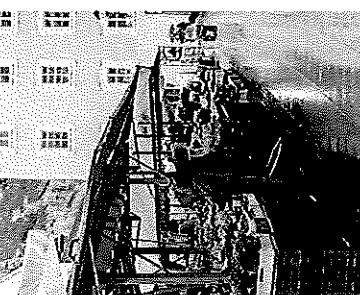
« C'est une très bonne chose qu'un Premier ministre aborde, dès les premiers jours de son mandat, des mesures sur la santé mentale que nous considérons importantes et susceptibles d'améliorer la vie des personnes concernées. Plusieurs fois, nous avons souhaité que la santé mentale devienne grande cause nationale. En vain.

Agir sur ce point est un facteur de tranquillité publique, de cohésion sociale, de paix dans les quartiers. L'objectif principal vise à améliorer la vie des personnes souffrant de problèmes psychiques et à les intégrer dans la société dans toutes les dimensions de leur vie. Les CLSM sont un bon outil, mais ils ont besoin d'un peu d'argent pour fonctionner. Or, au moment où les budgets des collectivités doivent être réduits drastiquement, la question des moyens demeure centrale. »

Sommaire

Il n'y a pas de santé sans santé mentale

Définitions	12
Ce qui détermine la santé mentale	14
Promotion de la santé mentale	16
Quelques chiffres	18
Stratégies au niveau mondial et national	20
Rôle des villes et des intercommunalités	21



Partiel 1 AGIR SUR LE CADRE DE VIE

Rôle de la nature	28
Logement et santé mentale	32
Environnement sonore et santé mentale	40
Transport et mobilité	44
Aléas naturels ou accidents industriels	46
Des lieux de vie favorables à la santé mentale	50
Vers un urbanisme favorable à la santé	56

Partiel 2 RENFORCER L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Favoriser le lien et l'utilité sociale	62
Vie citoyenne, diversité et exclusion sociale	68
Sensibiliser la population générale et réduire la stigmatisation	72
Alimentation et santé mentale	88
Les compétences psychosociales	90

83

Partie 4 AGIR SUR L'ACCÈS AUX SOINS EN SANTÉ MENTALE

La ville comme levier et acteur d'un premier niveau d'aide, de repérage et d'écoute	96
Faciliter la concertation entre les acteurs pour un meilleur accès aux soins	100

95

Partie 5 LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES HABITANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET ENJEUX POUR LES QPV

Les enfants	106
Les jeunes	112
Les habitants en situation de précarité et enjeux pour les QPV	118

Conclusion	120
Quelques ressources	130
Bibliographie	131
Liste des sigles	132
Tableau récapitulatif des fiches-actions	137
	138

Partie 6 ALLER VERS LA SANTE MENTALE DANS TOUTES LES POLITIQUES

105

Partie 6 ALLER VERS LA SANTE MENTALE DANS TOUTES LES POLITIQUES

Partie 6 ALLER VERS LA SANTE MENTALE DANS TOUTES LES POLITIQUES

Stratégies au niveau mondial et national

En France, la feuille de route « Santé mentale et Psychiatrie » [21] lance

en 2018, rassemble un ensemble de réformes dans le champ de la prévention, du soin et de l'inclusion sociale en santé mentale et en psychiatrie.

Partant du constat du retard de la France dans les politiques de prévention, de soin et de l'inclusion sociale dans le champ de la santé publique : missions mises en exergue pendant la crise de la Covid-19.

Axe 1 :

Promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer le souffrance psychique et prévenir le suicide.

Axe 2 :

Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité.

Axe 3 :

Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.

Le déploiement de la feuille de route est assuré par les services du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités au niveau national et par les Agences Régionales de Santé (ARS) au niveau régional.

Par ailleurs, le rapport mondial « Transformer la santé mentale pour tous » [11] propose un cadre de travail qui s'appuie sur trois arguments forts : la promotion de la santé publique, la protection des droits humains et l'accompagnement du développement.

La crise de la Covid-19 et ses multiples impacts sur la santé mentale des Français, en particulier sur certaines catégories de la population (enfants, jeunes, etc.) a abondé les actions de la feuille de route, aboutissant en 2021 aux Assises de la psychiatrie et de la santé mentale. [22]

Pour être efficace, l'engagement national doit s'ancrer dans les territoires, là où les gens vivent et c'est à ce niveau que les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer.

Rôle des villes et des intercommunalités

Les villes et EPCI disposent de plusieurs dispositifs de gouvernance et de coordination.

Les Contrats Locaux de Santé (CLS), les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM), les Ateliers Santé Ville (ASV) etc. qui en agissant de façon complémentaire et articulée peuvent apporter des réponses pertinentes.

Les villes et EPCI ont une fine connaissance des publics.
Du fait de leur proximité avec leurs habitants, elles sont en première ligne et peuvent jouer un rôle dans l'amélioration de la santé mentale. Les collectivités représentent l'échelon idéal pour faire « le dernier kilomètre ».

Les villes et EPCI agissent à des niveaux différents pouvant impacter la santé et l'état de santé des individus.

Elles disposent d'un champ d'action large qui leur permet d'agir sur des déterminants majeurs de la santé mentale :

- Actions sur le cadre de vie (espaces verts, habitat, mobilités, nuisances etc.) ;
- Actions sur l'accès à des activités physiques, sportives et culturelles ;
- Actions sur le soutien au lien social et au pouvoir d'agir des personnes ;
- Actions sur les politiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- Actions sur l'accès à l'emploi, à l'insertion et à la cohésion sociale, etc.

Les villes et intercommunalités sont des acteurs complémentaires et indispensables pour promouvoir la santé mentale et le bien-être de la population.
Elles possèdent des leviers pour agir sur les déterminants de santé et en particulier sur les déterminants de la santé mentale.

En 2021, l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) [18] soulignait le rôle des collectivités et des acteurs de territoires et invitait dans ses recommandations :

« la reconnaissance d'une meilleure coordination et du rôle fondamental des acteurs locaux et des acteurs de territoires et invitait dans ses recommandations :

« la santé mentale, c'est aussi l'affaire des villes. » [23]

En 2022, la Ville de Nantes a accueilli le colloque international « Villes et santé mentale » réunissant des élus, professionnels, chercheurs, urbanistes etc. autour de l'action des villes sur la santé mentale. L'Appel de Nantes signé en conclusion de ce 1^{er} colloque international soutient que :

« la santé mentale, c'est aussi l'affaire des villes. » [23]

Un engagement politique et une gouvernance locale

Le soutien fort et la mobilisation des élus sont des facteurs qui favorisent la prise en compte de la santé mentale. L'engagement du Maire et des élus constitue un réel appui et surtout un levier pour déployer, fédérer, sensibiliser et renforcer les collaborations internes et avec les partenaires au sujet de la santé mentale.

En complémentarité, les dispositifs de coordination et de gouvernance tels que les CLSM, souvent portés par les villes ou intercommunalités, représentent des espaces favorisant l'acculturation des différents acteurs œuvrant autour de la santé mentale.

Les CLSM, outil de gouvernance et d'approche multisectorielle

La santé mentale est transversale et peut s'appuyer au sein des villes sur un dispositif dédié : le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) mis en place afin d'articuler les différents acteurs autour de ce sujet. En France, les CLSM sont un exemple d'efforts collectifs visant à améliorer la santé mentale à travers une approche intersectorielle. Selon le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM, les CLSM ont pour objectif principal de définir et mettre en œuvre une stratégie locale de santé mentale, avec comme finalité de contribuer à l'amélioration de la santé mentale de la population d'un territoire donné.

Cette stratégie est déclinée en 5 objectifs spécifiques :

- Lutter contre la stigmatisation liée à la santé mentale ;
- Agir sur les déterminants de la santé mentale ;
- Prévenir les troubles psychiques ;
- Favoriser l'insertion sociale et le respect des droits des personnes concernées par un trouble psychique ;
- Favoriser des parcours de soins accessibles et adaptés.

Véritable « espace » d'innovation, le CLSM réunit toutes les synergies d'un territoire pour soutenir des dynamiques existantes, créer de nouvelles approches et pratiques, et traduire les besoins locaux en actions et collaborations concrètes. Le CLSM rassemble au sein d'un même territoire toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans le domaine de la santé mentale (acteurs du soin, du social, du médico-social, agents territoriaux, etc.).

Conditions d'efficacité des CLSM

Le CLSM, même s'il n'est pas l'unique manière de mettre en place une stratégie de prévention en santé mentale au niveau local, est un outil pertinent pour agir, dès lors que l'on considère la santé mentale au-delà du prisme unique du recours aux soins. Il nécessite une agilité afin d'adapter les projets à l'évolution de l'offre de soins et aux ressources territoriales. Pour certains CLSM, une priorité est accordée aux quartiers prioritaires de la ville (QPV), où les difficultés socio-économiques y sont plus présentes. La structuration des CLSM et les temps de coordination [24] qui y sont affectés diffèrent selon les villes ou intercommunalités, et leur rattachement varie selon les réalités locales (CCAS, villes, hôpital, association, etc.).

Le copartage ville-hôpital semble être un préalable important pour le bon fonctionnement d'un CLSM. En effet, la mobilisation de l'hôpital permet l'engagement des structures et des professionnels hospitaliers au sein de ces espaces, alors que la ville apporte une dimension populationnelle, d'où l'importance d'un partage politique fort [25]. L'identification de ressources humaines dédiées en interne (coordonnateur, chef de projet, etc.) qui assurent la coordination, la transversalité, l'organisation des différents espaces de dialogue, de concertation et d'action s'impose comme une condition fondamentale au bon fonctionnement et à la pérennité de ce dispositif, cette condition reposant inéluctablement sur l'allocation de ressources permettant de faire vivre le dispositif à travers une personne dédiée et suffisamment valorisée.

Enfin, une articulation fluide entre les différentes organisations territoriales de santé et/ou les dispositifs de coordination locaux en santé (CLS, ASV, PTSM, CTPS, etc.) est également un élément essentiel. En effet, un écosystème diversifié est une richesse sous réserve d'une articulation fluide des différents dispositifs existants.



Les CLSM jouent un rôle déterminant : espaces de concertation et de démocratie sanitaire en lien avec les enjeux de santé mentale, ils réunissent des collectifs autour de projets, d'actions et de gestion de situations, articulés aux besoins spécifiques des territoires. Ils constituent également un outil de force et de proposition dans le cadre des PTSM.

CLSM et PTSM (Projets Territoriaux de Santé Mentale)

Bien que complémentaires, les CLSM et PTSM ont des rôles bien distincts.

Les CLSM agissent au niveau local (généralement communal ou intercommunal) avec une certaine flexibilité dans le choix de leurs priorités d'actions et leurs planifications.

Les PTSM agissent quant à eux sur un territoire plus large (généralement départemental). Ils constituent à la fois une feuille de route pour le territoire et une dynamique collective en réunissant l'ensemble des acteurs. Ils doivent proposer des actions autour des 6 priorités fixées selon l'article R.3224-5 du Code de la santé publique, que sont [26] :

- Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles.
- Le parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale.
- L'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins.
- La prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence.

- Le respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.
- L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.



Conseils locaux de santé mentale

25 juillet 2024

L'objectif du CLSM est de définir et de mettre en œuvre des politiques locales et des actions pour améliorer la prévention et le parcours de soin et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques. L'ARS Occitanie souhaite soutenir la mise en place des conseils locaux en santé mentale (CLSM) dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS). En effet, les CLS constituent un cadre d'action privilégié pour construire des stratégies partagées entre l'ARS et les collectivités territoriales permettant de soutenir des dynamiques locales. Incarnant le volet santé mentale des CLS, les CLSM constituent des espaces de concertation locale associant les élus locaux, la psychiatrie, les représentants d'usagers et les aidants, acteurs médico-sociaux et sociaux pour co-construire des réponses aux besoins locaux en santé mentale.

Ce soutien de l'ARS Occitanie fait l'objet du cahier des charges de labellisation ARS des CLSM existants et à venir en Occitanie

Qu'est-ce qu'un Conseil local de santé mentale ?

Le Conseil Local de Santé Mentale est une instance de concertation locale, présidée par un Élu du territoire, regroupant de nombreux acteurs aux champs de compétences complémentaires :

- Élus locaux,
- Professionnels de la santé mentale et de la psychiatrie,
- Représentants d'usagers et leurs familles,
- Associations et institutions du secteur social et médico-social,
- Éducation nationale,
- Services de police, justice, pompiers etc...

Les conseils locaux de santé mentale contribuent ainsi à décloisonner les différents services et institutions.

Le CLSM est généralement composé d'un comité de pilotage, un comité technique, une assemblée plénière ainsi que de plusieurs groupes de travail par projet.

Sa mission : améliorer la prévention et le parcours de soin et de vie en santé mentale

Le Conseil local de santé mentale permet une approche locale et participative au service de la prévention et l'accès aux soins en santé mentale dans un objectif de rétablissement et d'insertion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques.

Le CLSM définit 5 objectifs stratégiques

- Initier/poursuivre l'observation locale des besoins et des ressources en santé mentale
- Développer les actions de promotion et de prévention en santé mentale
- Faciliter et améliorer l'accès aux soins sur le territoire
- Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers
- Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques



Élu délégué à la santé et à la santé mentale, Terres des Confluences (Tarn-et-Garonne), 2021



Le plaidoyer que j'essaie de faire auprès des autres élus, c'est que d'où que l'on soit, on est confronté à des usagers en santé mentale. Nous ne sommes pas seuls face à une situation : nous sommes dans une communauté, avec du monde autour de nous. Nous pouvons nous appuyer du côté du CLSM pour identifier les personnes ressources sur notre territoire et trouver une solution à une situation que l'on ne maîtrise pas forcément.

Les avantages du CLSM

Le CLSM est un outil variable qui s'adapte à la situation et aux besoins locaux avec une grande variété de thèmes abordés.

Pour la population : Promotion d'une politique du mieux-vivre ensemble

- Favorise une approche citoyenne.
- Prend en compte la santé mentale dans la cité elle-même.
- Favorise l'attention portée à autrui.

Pour les professionnels : Une réflexion et une action partenariales

- Dynamise et met en lien les acteurs de la santé.
- Un lieu de synergies et de débats.
- Une dynamique locale et des ressources partagées.



Présidente d'une association d'usagers

(Toutes voiles dehors), membre du Conseil Local en Santé Mentale de Toulouse (Haute-Garonne) 2021 :



J'ai été sollicitée par la mairie de Toulouse quand le CLSM s'est créé afin que je participe aux groupes de travail. Cela me permet de participer à la vie de la cité avec la mairie et les différentes institutions, on peut mieux se connaître. Quand il y a un débat, on peut donner notre point de vue. Par exemple, quelques usagers ont précisé qu'ils ne pouvaient pas payer le métro pour participer aux activités culturelles et de loisirs de la ville. Depuis, tous les bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) ont la gratuité du métro. Par ailleurs, quand des conférences sont organisées, nous pouvons aider à choisir les thématiques qui seront abordées.

Pour les usagers du système de santé : Une meilleure fluidité et une transversalité des parcours de soin

- Facilite l'accès aux soins et l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques
- Meilleure prise en charge des usagers
- Diminution de la stigmatisation des personnes atteintes de troubles

L'articulation entre le Conseil local de santé mentale et le Contrat local de santé

L'objectif du Contrat Local de Santé est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local. La mise en place d'un CLSM n'est pas conditionnée à l'existence d'un CLS. Cependant, le CLSM constitue le dispositif privilégié de mise en œuvre du volet santé mentale du CLS.

La mutualisation de la fonction de coordination sera recherchée entre le CLSM et le CLS.

Il existe également d'autres outils de territorialisation des politiques de santé sur un territoire (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Communauté Psychiatrique de Territoire, Dispositif d'Appui à la Coordination, Projets Territoriaux de Santé Mentale...) avec lesquels il est nécessaire d'articuler le CLS et le CLSM.